

Bulletin officiel n° 5430 du 18 jourmada I 1427 (15 juin 2006)  
Arrêté conjoint du ministre de l'énergie et des mines et du ministre de l'emploi et de la formation professionnelle n° 1045-06 du 3 jourmada I 1427 (31 mai 2006) fixant la date des élections des délégués à la sécurité dans les entreprises minières.

Le ministre de l'énergie et des mines,

Le ministre de l'emploi et de la formation professionnelle,

Vu le dahir n° 1-60-007 du 5 regeb 1380 (24 décembre 1960) portant statut du personnel dans les entreprises minières, tel qu'il a été modifié et complété, notamment ses articles 26, 27 et 31 ;

Vu l'arrêté conjoint du ministre du commerce, de l'industrie, des mines et de la marine marchande, et du ministre délégué au travail et aux affaires sociales n° 390-63 du 25 moharrem 1383 (18 juin 1963) relatif aux élections des délégués à la sécurité dans les entreprises minières, tel qu'il a été modifié et complété,

Arrêtent :

Article premier : L'élection des délégués à la sécurité dans les entreprises minières aura lieu le vendredi 7 juillet 2006.

Article 2 : Le présent arrêté conjoint sera publié au Bulletin Officiel.

Rabat, le 3 jourmada I 1427 (31 mai 2006).

Le ministre de l'énergie et des mines  
Mohamed Boutaleb.

Le ministre de l'emploi, et de la formation professionnelle,  
Mustapha Mansouri.

---

Le texte en langue arabe a été publié dans l'édition générale du "Bulletin officiel" n° 5428 du 11 jourmada I 1427 (8 juin 2006).